

Cercle IFRS

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 demi-journées

Distanciel : 4 demi-journées

Soit 14h au total

PRIX

2 900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable des normes comptables ou de la consolidation en environnement IFRS, directeur comptable groupe

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Structurer sa veille normative et anticiper les enjeux liés à l'actualité des normes IFRS
- Identifier les bonnes pratiques et résoudre les difficultés d'application rencontrées sur les normes IFRS
- Partager son expérience entre professionnels

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LE CERCLE IFRS VOUS PERMET DE :

- Bénéficier de l'essentiel de l'actualité IFRS pour une gestion optimale de votre activité au quotidien
- Renforcer votre réseau professionnel
- Gérer vos risques dans un environnement réglementaire contraignant et complexe
- Anticiper les opportunités et améliorer vos pratiques
- Gagner du temps dans votre veille et dans la compréhension de certains détails de mise en œuvre qui peuvent s'avérer complexes et confus

1ÈRE PARTIE : REVUE DE L'ACTUALITÉ IFRS

Chaque session comprend une présentation des actualités IFRS :

- Derniers sujets à l'agenda du Comité d'interprétation des IFRS, points sur les dernières discussions de place, derniers amendements de normes, suivi des revues post-application des normes et des projets de recherche

Cercle IFRS

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 4 demi-journées

Distanciel : 4 demi-journées

Soit 14h au total

PRIX

2 900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

2^{ÈME} PARTIE : THÈMES TECHNIQUES :

TRIMESTRE 1 : ACTUALITES IFRS 9

- Retour sur les amendements IFRS 9 relatifs à la décomptabilisation des passifs financiers réglés par un système de paiement électronique et décryptage des enjeux opérationnels
- Point d'étape sur les projets IFRS 9 en cours

TRIMESTRE 2 : LES BONNES PRATIQUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE (IAS 34)

- Focus sur l'exhaustivité des informations à présenter
- Articulation avec les autres normes en période de clôture intermédiaire
- Benchmark sur les bonnes pratiques

TRIMESTRE 3 : TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE (TFT)

- Retour sur les difficultés pratiques dans l'établissement du TFT
- Suivi du projet de recherche et perspectives

TRIMESTRE 4 : LE RÉSULTAT PAR ACTION (IAS 33)

- Rappels des principes de la norme
- Retour sur les difficultés liées aux calculs du résultat de base par action et du résultat dilué par action

